



# Evaluation SAY ON CLIMATE

France



Notation de transparence

43%

d'alignement avec  
les recommandations du FIR

*Altarea ambitionne d'atteindre la neutralité carbone pour la partie foncière de ses activités d'ici 2030, ce qui représente toutefois moins de 5% de ses émissions globales. En ce qui concerne les scénarios de référence, l'entreprise manque de transparence quant aux trajectoires suivies. Les objectifs de réduction des émissions de GES ne sont pas clairement définis à court et long termes, mais le sont à moyen terme pour 2030 et 2035, détaillés par pôles d'activités et scopes, mais non validés scientifiquement et impliquant une hausse des émissions de scope 3 entre 2024 et 2030. Les actions sont détaillées et la part de contribution à la décarbonation par grand type d'actions donnée mais elles pourraient être davantage quantifiées. Sur le volet de la rémunération, des critères climatiques sont intégrés dans le variable extra-financier pour la gérance, mais demeurent marginaux par rapport aux objectifs financiers, et les seuils à atteindre ne sont pas rendus publics. Enfin et en dépit des axes d'amélioration identifiés, nous saluons la mise en place d'un Say on Climate depuis 2023.*

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. Après une première édition en 2022, il signe à nouveau [une tribune auprès de 48 signataires français et européen](#) en mars 2023, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié [des fiches](#) évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à [l'outil d'évaluation ACT](#) permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

## SOMMAIRE

- ▶ [Évaluation selon la grille d'analyse du FIR](#)
- ▶ [Grille de recommandations FIR](#)

# Altarea

## Ambition Net Zero 2050

Ambition de zéro émission nette sur l'activité foncière d'ici 2030

- ▷ Ambition cible seulement l'activité foncière (moins de 5% des émissions globales)
- ▷ Absence d'information sur la part de compensation/réduction

## Scénario(s) de référence utilisé(s)

L'entreprise fait référence à la méthode par contraction SBTi (+/-6%) par rapport à un niveau 1,5°C pour son objectif 2030 de réduction des émissions globales ; fait référence à un alignement à la RE2020 pour son objectif sur l'activité promotion et au décret tertiaire pour l'activité foncière

- ▷ Les scénarios de référence suivis pourraient être plus clairs et précis (en précisant notamment les températures de réchauffement ciblées)
- ▷ L'entreprise ne fait plus référence à un engagement de fixation de science-based targets afin d'être conforme à l'objectif de maintien de réchauffement « en-dessous de 1,5°C » comme en 2023

## Émissions GES actuelles (2024 vs 2023)

Baisse de 15% des émissions du groupe en 2024 par rapport à 2023 sur les scopes 1, 2 et 3\* (effet volume : -5% et effet taux (intensité carbone surfacique) : -11%) ; baisse de 50% sur les 3 scopes depuis 2019

2024 vs. 2023

SCOPE 1	SCOPE 2 (market based)	SCOPE 2 (location based)	SCOPE 3
1931 tCO2eq (vs 1739) +11%	859 tCO2eq (vs 1257) -31%	1297 tCO2eq (vs 1 502)	772 819 tCO2eq (vs 918 033) -16%

par segments d'activités :

- Promotion immobilière : 740 984 tonnes de CO2eq ; 1 155 kgCO2eq/m2
- Foncière et corporate : 36 000 tonnes de CO2eq ; foncière : 5,6 kg CO2eq/m2
- Nouvelles activités : 1 000 tonnes de CO2eq

## Cible de réduction des émissions de GES à court terme (2030 ou avant)

- ▷ Les objectifs court termes ne sont pas explicités.

## Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Objectifs 2030 (vs 2019) :

**Scope 1** : entre -36% et -42% en absolu

**Scope 2** : entre -39% et -45% en absolu

**Scope 3** : entre -39% et -46% en absolu dont ambition de neutralité carbone sur la partie foncière d'ici 2030

**Activité promotion** : réduire de 36 % à 42 % l'intensité (en kgCOe/m2)

**Activité foncière** : Réduire de 29 % à 36 % l'intensité surfacique (en kgCOe/m2)

**Global** : atteindre entre 850 et 950 milliers de tCOeq (réduction -39% à -46 % par rapport à 2019)

Objectifs 2035 :

**Activité promotion** : -50 % sur les émissions de GES des activités de promotion en intensité surfacique (année de référence : 2019)

- ▷ Objectifs non validés scientifiquement à ce jour
- ▷ L'entreprise prévoit une augmentation de ses émissions en absolu entre 2024 et 2030 sur son scope 3

## Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

- ▷ Les objectifs long terme ne sont pas explicités

## Mesures du plan d'actions

Plan d'action détaillé sur deux pôles d'activités du groupe: promotion immobilière (construction et utilisation) et foncière et un peu moins sur la partie corporate

**Commerce** : 7 leviers d'action : intégrer les exigences climat dès la phase de conception, faire évoluer les contrats, supprimer les systèmes d'arrosage inefficients, éteindre les enseignes lumineuses, généraliser les éclairages LED, éclairage intelligent, isolation et système de chauffage performants

**Promotion immobilière** : agir sur la compacité des bâtiments, origine des matériaux, conception, agir sur les consommations des futurs occupants

**Corporate** : réduction des émissions liées au transport (véhicules de fonction) : baisse de 25% des véhicules à essence et suppression des véhicules utilisant du gasoil et réduction de l'énergie consommée par les sièges sociaux : baisse de 30% de ses consommations via un meilleur pilotage depuis 2019

- ▷ Pas d'informations d'horizon de temps sur le plan d'actions
- ▷ Le groupe calcule la part de chaque grand type d'actions dans la contribution à la décarbonation mais les mesures prises pourraient être plus détaillées et chiffrées permettant de mieux comprendre la contribution de chacune aux objectifs de réduction fixés

## Alignements des investissements CAPEX / OPEX

- ▷ Pas d'information sur les CAPEX chiffrés par scope
- ▷ 60,8% (vs 45,5% en 2023) des investissements sont alignés à la taxonomie et 94,1 % des CAPEX éligibles

## Rémunération

**Rémunération variable de la gérance d'Altarea et Altareit pour 2024** : Pas d'honoraire variable annuel conformément au souhait de la gérance de renoncer ab initio en 2024 à toute rémunération variable susceptible d'être due au titre dudit exercice

**Rémunération variable pour la gérance d'Altarea pour 2025** : La gérance renonce à nouveau à une partie de sa rémunération fixe et variable.

Toutefois, une partie de la rémunération variable (maximum de 350 k€ HT) sera liée à des critères quantitatifs extra-financiers suivant l'atteinte d'objectifs liés au climat : 50 % de la partie extra-financière conditionnés au déploiement de la stratégie de décarbonation du groupe : 25 % conditionnés à la durabilité des activités du Groupe sur le plan environnemental (relatif à la part du CA aligné avec la taxonomie) et 25 % conditionnés à la performance carbone du Groupe (montant progressif selon l'atteinte de seuils portant sur les émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2025 au regard de ses activités (en g de CO2/€ de CA consolidé))

Pas de variable pluriannuelle

▷ La part variable extra financière (max 350k) est largement inférieure à la part variable financière (max 1350k) : part extra-financière maximale ne pèse que pour 21% de la rémunération variable maximale

▷ Manque de cohérence avec les objectifs fixés en intensité surfacique (CO2/m2) ou en absolu

▷ Les seuils à atteindre ne sont pas publics

**Rémunération variable de la gérance d'Altareit\*\* pour 2025** : 50% du variable sur la partie extra-financière liée à des critères extra-financiers portant sur le thème climat : déploiement de la stratégie de décarbonation dans les activités de promotion

▷ Objectif simplement qualitatif

**Rémunération variable des managers + intéressement** : intègre des critères liés au climat

▷ Quid des critères et de leur pondération dans la rémunération variable des managers

## Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Pas d'engagement sur une consultation annuelle sur la mise en œuvre mais présentation d'un Say on Climate depuis 2023

## Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Pas de consultation annuelle sur la mise en œuvre

\* hausse des émissions du scope 1 par rapport à 2023 : +11%.

\*\* filiale cotée détenue à 99% par la société Altarea

Légende :

○ suggestions d'amélioration

▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points

## Grille d'évaluation des SAY ON CLIMATE 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

<p><b>Ambition net zero 2050</b></p>	<p>Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité</p>	<p>L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé</p>	<p>Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,...) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée</p>
<p><b>Scénarios de référence utilisés</b></p>	<p>L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5°C sur l'ensemble des scopes</p>	<p>L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.</p>	<p>Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie</p>
<p><b>Émissions de GES actuelles</b></p>	<p>Divulgateur des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope ; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise</p>	<p>Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années</p>	<p>Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à court terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions entre 2030 et 2040 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Cible de réduction des émissions de GES à long terme</b></p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant, exprimés à minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement</p>	<p>Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C</p>	<p>Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement...)</p>
<p><b>Mesures du plan d'actions</b></p>	<p>Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés</p>	<p>Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)</p>	<p>Mesures peu ou pas détaillées</p>
<p><b>Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)</b></p>	<p>Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés</p>	<p>Les éléments d'informations communiqués concernant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés</p>	<p>Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités</p>
<p><b>Rémunération</b></p>	<p>L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)</p>	<p>Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise</p>	<p>Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants</p>
<p><b>Consultation annuelle sur la mise en oeuvre</b></p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en oeuvre de la stratégie climat</p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en oeuvre de la stratégie climat dans les prochaines années</p>	<p>L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en oeuvre de sa stratégie climat</p>
<p><b>Consultation tous les trois ans sur la stratégie</b></p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter à minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat</p>	<p>L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années</p>	<p>L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat</p>

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.

En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.